



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

# Tikal Fast Patch Basis

n° CAS : -  
N° CE : -  
Numéro d'identification UE: -  
Numéro d'enregistrement REACH: -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:  
Usages déconseillés: Autres

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6  
D 22844 Norderstedt

Téléphone: +49 40 526 30 60 3  
Telefax: +49 40 526 30 60 5

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6  
D 22844 Norderstedt

Téléphone: +49 40 526 30 60 3  
Telefax: +49 40 526 30 60 5

#### Contact pour informations

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3  
Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5  
E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de  
Site web: http://www.tikal-online.com

#### Interlocuteur national

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3  
Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5  
E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de  
Site web: http://www.tikal-online.com

#### Service responsable de l'information:

Tikal Marine Systems GmbH

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008:

Skin Irrit. 2; H315 , Skin Sens. 1; H317 , Eye Irrit. 2; H319 , Aquatic Chronic. 2; H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07, GHS09

Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

315 Provoque une irritation cutanée.

317 Peut provoquer une allergie cutanée.

319 Provoque une sévère irritation des yeux.

411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

102 À conserver hors de portée des enfants.

264.1 Se laver mains soigneusement après manipulation.

273 Éviter le rejet dans l'environnement.

280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/?.

305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

#### Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
Bisphénol A - épichlorhydrine	500-033-5	25068-38-6	603-074-00-8		10 – 30 %	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic. 2; H411

1,4-bis ( 2,3-époxypropoxy ) butane	219-371-7	2425-79-8	603-072-00-7		1 – 10 %	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317
Une résine époxy de bisphénol F		28064-14-4			1 - 10 %	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic. 2; H411

**Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)**

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
------------	------------	---------	-----------------------------	-----------	----------------	------------------------------------

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

**Indications diverses**

aucune

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**En cas d'inhalation:** Veiller à un apport d'air frais.  
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.  
Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion:** Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Protection individuelle du premier sauveteur:** Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes:** Erythème (rougeur) Provoque une irritation cutanée.  
**Nature du danger:** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Informations pour le médecin:**  
**Traitement spécial:** Traitement symptomatique.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

**Moyen d'extinction approprié:** Jet d'eau en aspersion.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Mousse.  
Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Produits de pyrolyse, toxique.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Remarques générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Informations complémentaires

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Assurer une aération suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Indications diverses

aucune

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### mesures techniques et conditions de stockage

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

#### Matériaux d'emballage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Classe de stockage:** 10-13

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

aucune

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### valeur limite au poste de travail

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
------------	--------	---------	------------------------------------	----------------------	-----------

**Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)**

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
------------	--------	---------	------------------------------------	----------------------	-----------

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL valeur**

Substance:	n°CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur
------------	--------	-----------	-----------	----------------------------	--------------

**PNEC Valeur**

Substance:	n°CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur
------------	--------	------	---------------------	--------------------------------------	--------------

**Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée**  
aucune

**Indications diverses**

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.  
Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Protection individuelle**

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire:

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués :  
Normes DIN/EN :  
DIN EN 374

**Protection yeux/visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection corporelle**

Protection corporelle appropriée :  
Combinaison.  
Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).  
Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Scénario d'exposition

aucune

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	aromatique
Seuil olfactif:	non déterminé

#### Données de sécurité

	paramètre	unité	remarque
Densité:		1,8 g/cm <sup>3</sup>	
Densité apparente:			non applicable
pH:			Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			Aucune donnée disponible
Point éclair:		147 °C	
Inflammabilité (solide, gaz):			Aucune donnée disponible
Explosibilité:			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:			Aucune donnée disponible
Température d'ignition:			Aucune donnée disponible
Température de décomposition:			Aucune donnée disponible
Potentiel comburant:			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur:			Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:			Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation:			Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:			non miscible
Solubilité dans les corps gras:			Aucune donnée disponible
Soluble dans:	:		miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau:			non déterminé
Viscosité:			visqueux
Test de séparation des solvants:			non déterminé
Teneur en solvant:			non déterminé

### 9.2. Autres informations

aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Acide.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Indications diverses

aucune

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
Bisphénol A - épichlorhydrine	25068-38-6	LD50 oral (rat) 11400 mg/kg LD50 dermal (lapin) > 22800 mg/kg
1,4-bis ( 2,3-époxypropoxy ) butane	2425-79-8	LD 50 oral (rat) 1130 mg/kg LD50 dermal (lapin) 1130 mg/kg
Une résine époxy de bisphénol F	28064-14-4	LD50 oral (rat) > 2000 mg/kg LD 50 dermal (rat) > 400 mg/kg

#### Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

aucune

#### Effet irritant et caustique

Effet irritant sur la peau  
irritant.

Effet irritant sur l'oeil  
irritant.

Effet irritant  
irritant.

Indications diverses  
Risque de lésions oculaires graves.



### Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

### toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Danger d'effets cumulatifs.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

### Remarques générales

aucune

### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

aucune

### Observation diverses

aucune

### Autres informations

aucune

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### Écotoxicité

Substance:	n°CAS:	Écotoxicité
Bisphénol A - épichlorhydrine	25068-38-6	
1,4-bis ( 2,3-époxypropoxy ) butane	2425-79-8	
Une résine époxy de bisphénol F	28064-14-4	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes du sol.

##### Autres indications écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

##### Indications diverses

aucune

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination appropriée/Produit

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

##### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**Code des déchets produit:** 08 04 99 - Déchets

**Code des déchets conditionnement:** 15 01 10 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

##### remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N°UN / UN No.: 3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

##### Désignation officielle pour le transport

substance dangereuse, liquide , n.s.a.,

##### Proper Shipping name

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., fl.p. > 60 °C

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: 9 Code de classification / Classification Code: M6

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement / Environmental hazards:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque:

catégorie de transport: 3 code de restriction en tunnel: E  
Réglementations particulières: Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport maritime (IMDG)

Special Provisions:

Remark:

EmS-No: F-A, S-F MFAG: Marine polluant: p

Special provisions: Limited quantity (LQ): 5 L

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remark:

Limited quantity (LQ): 5 L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

remarque: aucune

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### Étiquetage

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Bisphénol A -épichlorhydrine; 1,4-bis ( 2,3-époxypropoxy ) butane; Une résine époxy de bisphénol F

### Marquage spécial de certaines préparations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

aucune

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui i appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

aucune

#### Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

#### Classe de stockage

10-13

#### Classe risque aquatique (WGK)

2 water pollutant (WGK 2)

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:**

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

---

## SECTION 16: Autres informations

#### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

##### Mentions de danger

315 Provoque une irritation cutanée.

317 Peut provoquer une allergie cutanée.

319 Provoque une sévère irritation des yeux.

411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications de stage professionnel

aucune

#### Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

cf. chapitre 1.

#### Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

#### Documentation concernant les modifications

aucune

#### Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

### **Abréviations et acronymes**

aucune

---